

La Lomagne

Tarn et Garonnaise



**Conseil Communautaire du
19 février 2019 – 18h00**

**Communauté de Communes de
la Lomagne Tarn-et-Garonnaise**

413, rue d'Esparsac - BP 34
82500 Beaumont de Lomagne

www.malomagne.com



Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Nomination du secrétaire de séance
- 1/ Terrain ZA de Mansonville : projet de parc photovoltaïque au sol
- 2/ Terrain ZA Mansonville : vente à coopérative Qualisol
- 3/ Projet de serre intercommunale
- 4/ Hôtel d'entreprise : révision tarifaire du loyer de l'atelier 2
- 5/ Questions diverses



1/ Terrain ZA de Mansonville : Projet parc photovoltaïque au sol

Le Président a été sollicité par 3 sociétés spécialisées dans la production d'électricité pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur les terrains de la ZA de Mansonville :

- AMARENCO (filiale groupe TOTAL)
- ABO WIND
- A REM SOLAR

1/ Terrain ZA de Mansonville : projet parc photovoltaïque au sol (suite)

- **Localisation** : Parcelle A867 lieu dit La Couture sur la ZA de Mansonville
- **Propriétaire** : CCLTG – domaine privé de la CCLTG
=> consultation non obligatoire
- **Urbanisme** :
 - zone constructible à vocation économique – actuellement en carte communale (commune de Mansonville)
 - PLUI-h en cours d'élaboration sur la CC2R (La CCLTG s'est rapprochée de la CC2R => un zonage acceptant le projet photovoltaïque au sol a été inscrit au PLUI-h)

1/ Terrain ZA de Mansonville : projet photovoltaïque au sol (suite)

Durée totale du développement : 3 ans

1/ Signature d'une **promesse de bail emphytéotique** conclue entre la CCLTG et sté AMARENCO, au lancement du projet

2/ **Etudes d'impact** : 10 mois

3/ **Phase administrative** : 12 à 18 mois – instruction et obtention du Permis de construire (Préfet)

4/ **Demande de raccordement de l'installation** : 16 mois

5/ **Phase de construction** : 3 mois

6/ **Bail emphytéotique (25 ans)** à signer au lancement du chantier entre CCLTG et sté AMARENCO

7/ **Construction, exploitation, maintenance du site** assurée par sté AMARENCO et redevance (loyer) pour CCLTG (environ 2500 €/hect./an) et retombées fiscales pour CC 2Rives

⇒ **Avis favorable de la Commission Economie du 12/02/19**

⇒ **Délibération autorisant le Président à signer tous documents afférents à l'opération.**

2/ Terrain ZA de Mansonville : vente à Qualisol

- Délibération du 27/09/18 actant la vente de 8,3 hect. à Qualisol
 - Au vu du projet de parc photovoltaïque et en accord avec Qualisol, il est proposé de réduire entre 1,5 et 1,8 hectares la vente à la coopérative QUALISOL. Un bornage sera à effectuer pour préciser la superficie exacte.
 - => **Délibération du Conseil Communautaire :**
 - confirmant la décision du Conseil communautaire de vendre les terrains d'une superficie d'environ 1,8 hectares à la coopérative QUALISOL : section A parcelle N° 867 (contenance à préciser) au prix de vente de 1€/m².
- ⇒ **Avis favorable de la Commission Economie du 12/02/19**
- ⇒ **Délibération autorisant le Président à signer tous documents afférents à l'opération.**

3/ Projet de serre intercommunale

- La sté AMARENCO, choisie pour le parc photovoltaïque à Mansonville, propose de construire une serre intercommunale (bâtiment d'environ 1000 m²) à titre gracieux.
 - Les fleurs serviraient à fleurir les 31 communes.
 - La serre serait gérée par les services techniques de la CCLTG et un organisme d'insertion.
 - Le lieu d'implantation privilégié serait une petite commune. Il est proposé de sonder par mail les communes intéressées susceptibles d'offrir les prérequis d'implantation souhaités : terrain de 3000 à 4000 m²...
 - **La Commission Economie du 12/02/19 a émis un accord favorable à cette proposition.**
- => Le Président sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer tous documents afférents à l'opération.**

4/ Hôtel d'entreprises : révision tarifaire du loyer de l'atelier 2

Il est proposé de réviser le coût de location de l'atelier 2 (174 m²) et de fixer à 400 €HT/mois (0€ de provision pour charges) afin d'optimiser l'occupation de l'immobilier d'entreprises.

Un artisan menuisier a confirmé la location de l'atelier 2

- La Commission Economie du 12/02/19 a émis un accord favorable à cette proposition.**

=> Le Président sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer tous documents afférents à l'opération.

5/ Questions diverses

- Proposition d'un porteur de projet privé d'une collaboration avec une commune pour créer un café communal (assurer un lien social, culturel, ludique)
- Mutualia Alliance Santé : Projet de convention mutuelle intercommunale